



**FC Cornaux**  
Case postale 7  
CH-2087 Cornaux

## **Contrat pour deux panneaux publicitaires N° xxxxxx**

D'une part le FC Cornaux et d'autre part l'annonceur

Raison sociale  
Nom, prénom  
Adresse complète

conviennent ce qui suit :

Le présent contrat couvre une durée obligatoire de trois ans dès sa signature et est renouvelable tacitement d'année en année dès la quatrième année. Il doit être résilié par lettre recommandée au moins trois mois avant la fin d'une année civile, la première fois pour le 31 décembre xxxx.

Il comprend la pose de 2 panneaux publicitaires, un au terrain de football de Cornaux, l'autre au terrain de sport de Cressier.

L'annonceur fournit toutes les données nécessaires à la réalisation de la publicité à APW Déco à Cornaux qui se chargera de réaliser les panneaux en alucobon, selon les mesures standard habituelles, c'est-à-dire 2,50 m x 0,75 m. Les frais de cette réalisation sont à la charge de l'annonceur et sont à payer au FC Cornaux après signature du présent contrat et pose des panneaux.

Les prix sont :

- la première année, CHF 1000.- pour la réalisation et 300.- pour la pose des panneaux
- dès la deuxième année, CHF 500.- par an pour les deux panneaux<sup>1</sup>

Pour la deuxième année et les suivantes, le FC Cornaux adressera la facture à l'annonceur en début d'année civile.

Le FC Cornaux n'est pas responsable des dommages causés aux panneaux par des tiers.

Fait en trois exemplaires à Cornaux, le xx xxxx xx.

FC Cornaux  
Au nom du comité central

L'annonceur

Président

---

<sup>1</sup> Sous réserve de changements de prix qui feront l'objet d'un avenant à ce contrat et qui n'interviendront pas avant la fin des trois premières années.